Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 1er février 2002

portant approbation d'un manuel diagnostique établissant des procédures de diagnostic, des méthodes d'échantillonnage et des critères pour l'évaluation des tests de laboratoire de confirmation de la peste porcine classique

[notifiée sous le numéro C(2002) 381]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2002/106/CE)

(JO L 39 du 9.2.2002, p. 71)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement délégué (UE) 2020/689 de la Commission du 17 décembre 2019	L 174	211	3.6.2020

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dec/2002/106(1)/2003-12-11/fra